



Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A-09-2025

**PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Le Maire du Plessis-Pâté,**

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les articles R.123-11, R 123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°09-2020 du Conseil municipal du 2 juin 2020 fixant à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, et que par conséquent il convient de nommer huit membres pour siéger au Conseil d'Administration pour le collège des représentants des associations,

VU les arrêtés municipaux N°55-2020, 002-2023, 044-2024, 095-2024, 133-2024, portant modification des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDERANT la démission de Monsieur DUCASSE Xavier, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (ALPHABETA) en fin d'année 2024,

CONSIDERANT la proposition de remplacement faite par l'association ALPHABETA,

**ARRETE**

**Article 1er** : Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement du membre démissionnaire susvisé, **Madame STORDEUR Françoise**, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (ALPHABETA).

**Article 2** : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait au Plessis-Pâté, le 29 janvier 2025

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

\*\*\*

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 10 03/02/2025

Site : [www.leplessispate.fr](http://www.leplessispate.fr) - Mail : [mairie@leplessispate.fr](mailto:mairie@leplessispate.fr)

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219104940-20250129-A009\_2025-A